

RÉDACTION
ADMINISTRATION
ABONNEMENTS

Ruelle St-François.

Gazette de Lausanne

ET JOURNAL SUISSE

FONDÉ EN 1799

PRIX D'ABONNEMENT

	Un an	6 mois	3 mois
Suisse.....	Fr. 20	10 50	5 50
Union postale....	» 36	18 50	9 50

Prix du numéro: 10 centimes.

ANNONCES

Haaseenstein et Vogler

Lausanne, Place de la Palud 21
Montreux, Vevey, Genève, Nyon,
Châtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
Saint-Imier, Delémont, Porrentruy, Bâle, Bernes,
Zurich, etc.

PRIX DES ANNONCES

Pour l'étranger..... 25 centimes la ligne.
Pour la Suisse..... 20 centimes la ligne

Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Les abonnés nouveaux pour 1889 recevront tout ce qui a paru du feuilleton.

LAUSANNE, 8 janvier 1889.

BULLETTIN POLITIQUE

On commente beaucoup l'issue de l'affaire Geffken. Les journaux d'opposition exultent. La presse anglaise prend avec usure sa revanche de la campagne du comte Herbert de Bismarck contre sir Robert Morier (qui, par parenthèse, est un de nos compatriotes, originaire de Chateau-d'Oex). La posture des journaux officiels est assez difficile. Mais ils ne sont jamais à court d'arguments. Voici celles de l'ingénieuse *Gazette de Cologne* :

« Le tribunal d'empire, dit-elle, a estimé que la publication de la *Rundschau* est un acte de haute trahison au sens de l'art. 92 du code pénal. Mais il a vu que l'un des éléments essentiels de la culpabilité fait défaut, M. Geffken n'ayant pas eu conscience de la portée de ses actes. La cour s'est convaincue que la haine furieuse vouée au prince de Bismarck par l'inculpé lui enlève la possession de soi-même et l'aveugle sur le caractère de sa conduite. »

Tout commentaire serait superflu.

La feuille rhénane ajoute que le but qu'on poursuivait est du reste rempli sans condamnation, puisqu'« on a pu établir quels sont les auteurs de l'intrigue (*Hinterwälder*), ceux qui visent au renversement du chancelier et dans l'intérêt desquels la publication a eu lieu, lors même que l'on n'a pas pu prouver qu'ils fussent complices par la connaissance anticipée de cet acte. »

Par ces périphrases savamment embrouillées, la feuille officieuse veut désigner le baron de Roggenbach, l'ancien ami intime de Frédéric III, qui se plaisait à l'appeler son frère, le confident et le conseiller de la grande-duchesse de Bade. Des recherches judiciaires ont été faites dans les papiers de ce personnage, sans qu'on pût y découvrir les trois lignes de son écriture qui, d'après un mot célèbre, suffisent à fonder un procès criminel.

La *Gazette de Cologne* est bien dans son rôle : Au moment où la justice désarme, elle s'efforce de nuire à l'homme qui vient de bénéficier d'un arrêt de non-lieu en le faisant passer pour fou, et de déshonorer des personnages justement estimés en insinuant qu'ils sont complices !

Le prince de Bismarck semble depuis quelques mois éprouver le besoin de mettre en lumière, au soir de sa vie, les plus petits côtés de son caractère. Il craignait sans doute qu'on ne les aperçût pas, ébloui qu'on était par la majesté de son œuvre, l'unité de sa politique, la richesse de ses ressources, l'incomparable puissance de sa volonté. « N'oubliez pas, crie sa conduite vis-à-vis de Frédéric III, que mes rancunes personnelles sont féroces, que la mort même de celui qui a tenté de résister à ma toute-puissance ne me désarme pas, que je sais, fût-il un souverain, le poursuivre au delà du tombeau, lui et quiconque lui fut cher ! » Ce trait de son personnage, M. de Bismarck peut être rassuré, l'histoire ne l'oubliera plus. Elle saura quelles sont les ombres du tableau.

**

Gros scandale dans l'armée italienne : Le général Mattei, jusqu'ici inspecteur général de l'artillerie, est en même temps député. Comme tel, il a voté contre les crédits militaires demandés par le cabinet. Le général Bertole-Viale, ministre de la guerre, l'a alors immédiatement révoqué et remplacé par le général Girolamo Rolandi.

On comprend les protestations qu'une pareille mesure a soulevées : Un député n'est-il pas libre de son vote ? Peut-il être révoqué pour avoir rempli son mandat en conscience ? Ces questions ont été ardemment débattues et fourniront sans doute la matière d'une interpellation. Elles montrent tout au moins que les incompa-

tilités ont du bon et que les pays dans lesquels les officiers en activité de service ne peuvent siéger au Parlement n'ont pas lieu de le regretter.

Mais la question de forme passe à l'arrière plan en présence d'incidents nouveaux. Un correspondant de la *Gazzetta di Venezia* a voulu interroger le général sur les motifs de son vote au Parlement. L'ex-inspecteur de l'artillerie lui a ouvert son cœur avec un abandon plus militaire que diplomatique. A peine le reporter était-il sorti que le général se repentait et télégraphiait à Venise pour que ses déclarations ne fussent pas publiées. Hélas ! on fait plus facilement lâcher à un chien un os à mordre qu'à un reporter des confidences à sensation. M. Mattei en a fait l'expérience. Malgré sa prière, ses révélations, peut-être amplifiées, à coup sûr pas atténuées du tout, paraissent tout au long, dimanche, dans le journal vénitien et produisaient un bruit énorme.

A son interlocuteur, le général avait déclaré qu'il avait refusé les crédits militaires par défiance pour le ministre, dont l'administration est indécise et incorrecte. Selon lui, le général Bertole-Viale a ordonné aux officiers certaines modifications techniques uniquement pour enrichir un ou deux fournisseurs. Il affirme que les crédits accordés au ministre vont être employés d'une manière peu avouable et que, notamment, les quarante-neuf millions votés pour l'achat de fusils sont inutiles, le nombre des armes existantes étant déjà supérieur à celui des hommes en état de tenir campagne. Les autres députés militaires pensent comme lui et sont sortis pour ne pas voter ; « mais moi, a déclaré le général, j'estimais que l'abstention était une lâcheté, puisqu'il s'agissait d'affaires d'un très haut intérêt public, qui prenaient, pour un but douteux, des centaines de millions aux contribuables déjà épuisés. »

M. Mattei s'efforce maintenant de nier ces propos. Il a télégraphié au syndic de Venise pour démentir le compte-rendu de sa conversation, puis il est parti pour Turin, afin de se soustraire à d'autres interviews.

Les journaux blâment la conduite du général, mais ils demandent que la lumière se fasse sur ses allégations.

La Suisse militaire sous la Restauration.

« Aide-toi, le ciel t'aidera. »

II

Les délibérations des puissances réunies à Vienne, en 1815, attestent que dans leurs intentions la neutralité de la Suisse devait être une neutralité armée. On lit, en effet, dans le protocole du Congrès de Vienne du 20 mars 1815 :

« Les Hautes Puissances constatent que l'intérêt général réclame en faveur du corps helvétique l'avantage d'une neutralité perpétuelle et que des restitutions territoriales et des cessions sont nécessaires pour lui fournir les moyens d'assurer son indépendance et de maintenir sa neutralité. »

La nécessité pour la Suisse d'être en mesure de défendre par les armes sa neutralité fut comprise aussi par la Diète. Dès que la Confédération fut sortie de la crise dont est issu le malencontreux pacte de 1815, son premier soin fut de perfectionner ses institutions militaires.

Tous les citoyens suisses n'étaient point astreints alors, comme ils le sont aujourd'hui, au service militaire ; le pacte se bornait à imposer aux cantons l'obligation de fournir des contingents proportionnés à leur population, et dont le total, fixé par l'arrêté du 3 juillet 1816, constituait un effectif de 33,758 hommes ; ce qui, pour un peuple comptant 1,687,300 âmes, représentait le 2 0/0 de la population. A ce premier contingent, la Diète de 1816 décida d'ajouter une réserve d'une force égale, qui portait l'armée fédérale à environ 67,000 hommes, avec 104 canons et 3127 chevaux.

Ces troupes étaient réparties dans les diverses armes de la manière suivante :

CONTINGENT FÉDÉRAL

38 bataillons d'infanterie	26,407 h.
20 compagnies de chasseurs	2,000
10 » de carabiniers	1,000
12 » de cavalerie	750
28 » de canonniers	1,988
2 » de sapeurs	142
1 » de pontonniers	71
train	1,400
	33,150

42 bataillons d'infanterie	29,560 h.
10 compagnies de chasseurs	1,000
20 » de carabiniers	2,000
8 » de canonniers	568
train	630
	33,758

Le groupement par brigades et par divisions incombait au commandement en chef.

Une commission militaire fut établie pour présider à la formation et à l'équipement des contingents et en faire l'inspection ; elle était chargée d'adresser des observations aux gouvernements cantonaux qui ne se conformaient pas aux décisions de la Diète, et de soumettre à celle-ci toutes les propositions qui lui paraissent nécessaires pour l'amélioration et le perfectionnement de l'armée. C'était aussi cette commission qui faisait à la Diète les présentations pour les nominations à l'état-major fédéral ; elle jouait donc, en quelque sorte, le rôle du département militaire fédéral actuel. En 1818, il lui fut adjoint un secrétaire permanent, à traitement fixe, nommé tous les deux ans par la Diète comme le chancelier fédéral et le secrétaire d'Etat de la Confédération. Cet unique fonctionnaire a été l'embryon de l'administration militaire fédérale actuelle.

Pour faire face aux dépenses militaires ordinaires et extraordinaires de la Confédération, il avait été créé en 1816 trois caisses militaires, distinctes de la caisse fédérale, à savoir : 1° la caisse d'instruction ; 2° la caisse de guerre, dont les fonds devaient être placés d'une manière facilement réalisable ; 3° la caisse de réserve ou d'épargne, dont les intérêts devaient être accumulés pendant vingt ans.

L'indemnité de guerre de 3 millions que la France s'était engagée à payer à la Suisse, en vertu du traité de paix du 20 novembre 1815, fut répartie entre ces trois caisses, qui étaient alimentées en outre par les contingents d'argent des cantons et par les droits d'entrée perçus par les cantons frontières, droits dont étaient exonérées les marchandises de première nécessité.

La gestion de ces fonds militaires fut confiée à trois caissiers nommés par le *Vorort* et placés sous la surveillance d'un conseil d'administration de six membres nommés pour un an par les cantons à tour de rôle.

**

L'arrêté, soit règlement militaire fédéral, du 20 août 1817 avait prévu la création d'une école militaire centrale. Zurich, Thonon, Lucerne et Lenzbourg offraient leurs places d'armes dans ce but. Le 17 août 1818 la Diète décida qu'elle serait établie à Thonon, qu'elle durerait deux mois, que 30 officiers et 150 sous-officiers y seraient appelés. Le personnel de l'école fut composé d'un directeur, de trois instructeurs et leurs adjoints et d'un secrétaire ; 8 canons et 40 chevaux devaient être mis à sa disposition.

Le 30 août 1819 la première école centrale s'ouvrait sous la direction du colonel Gœldlin de Tiefenau, assisté du capitaine Dufour comme instructeur du génie et du capitaine Hirzel comme instructeur de l'artillerie. Le programme de l'enseignement était très varié. La Diète fut satisfaite des résultats obtenus et elle éleva au grade de lieutenant-colonel les deux capitaines instructeurs Dufour et Hirzel.

Cette première école centrale coûta environ 25,000 fr. plus 21,000 fr. pour frais de premier établissement. Dès lors elle eut lieu régulièrement tous les ans à Thonon et à partir de 1827 des officiers de carabiniers et d'infanterie y furent aussi appelés. On sait le grand rôle qu'elle joua dans l'instruction de notre

armée et les progrès qu'elle lui fit faire peu à peu. Les résultats qu'elle donna, comparés à ceux obtenus dans les écoles cantonales, étaient tels que les cantons furent amenés graduellement à accepter la centralisation de l'instruction des armes spéciales en 1848 et de l'infanterie en 1874. Cette école eut aussi d'heureux résultats au point de vue politique, en fournissant aux citoyens suisses l'occasion de se connaître et de s'apprécier ; elle contribua certainement avec le temps à rapprocher les esprits et à effacer le souvenir des discordes civiles qui agitaient notre patrie de 1830 à 1849.

**

L'état-major fédéral avait à sa tête, au début de la période qui nous occupe, 1° un major général quartier-maître, c'était M. Finzler, de Zurich, qui avait participé à la campagne de 1815 et pris le commandement des troupes fédérales lorsque le général Bachmann donna sa démission, et qui avait été le conseil de la Diète lors des négociations relatives à la neutralité de la Savoie ; 2° un inspecteur de l'artillerie ; c'était le colonel Luternau, de Berne ; 3° un commissaire général des guerres ; c'était le colonel Heer, de Glaris. Il se composait en outre de 17 colonels, 6 lieutenants-colonels, 6 capitaines et 18 adjudants avec grade de capitaine ; il y avait aussi un état-major du génie composé de 3 lieutenants-colonels, 5 capitaines, 5 lieutenants et un état-major de l'artillerie composé de 3 lieutenants-colonels. Total 63 officiers fédéraux. Le grade de major fédéral ne fut créé qu'en 1831.

Pour exercer quelque peu ce nombreux personnel et l'habituer au maniement de corps de troupes combinés, la Diète institua des camps fédéraux. Le premier eut lieu, du 15 au 24 août 1820, aux environs de Wohlen en Argovie. La commission militaire en confia le commandement au colonel Guiguer de Prangins, et chargea le colonel de Sonnenberg d'en faire l'inspection.

Au commandant en chef du camp étaient adjoints le colonel Lichtenhan comme chef d'état-major, les colonels de Grafenried et Hess, comme chefs de brigades et les lieutenants-colonels Rusca et Hunnerwald, comme adjudants généraux. L'effectif des troupes ne dépassait guère le 1/10 d'un de nos rassemblements de troupes actuels ; il était de 2566 hommes empruntés aux contingents de Lucerne, Uri, Zurich, Bâle, Berne et Argovie. Il était réparti en 7 bataillons d'infanterie, 5 compagnies de carabiniers, 1 compagnie d'artillerie et 1 compagnie de cavalerie.

Le 20 août eut lieu une revue générale, suivie d'un service divin. La Diète y assista ; le temps était superbe et une grande affluence de peuple était accourue de tous côtés. Après la revue, les manœuvres proprement dites commencèrent. La dépense du camp de Wohlen s'éleva à environ 58,000 francs.

Les camps fédéraux eurent lieu dès lors régulièrement tous les deux ans : à Bière en 1822, sous le commandement du colonel de Sonnenberg ; aux environs de Schwarzenbach, dans le canton de St-Gall, en 1824, sous le commandement du colonel Fussli ; à Thonon, en 1826, sous le commandement du colonel Guiguer. Un passage de troupes sur l'Aar, opéré sur un pont exécuté en deux heures, sous la direction du colonel Dufour, et l'introduction de canons anglais donnèrent à ce rassemblement un intérêt nouveau.

A cette époque, tous les cantons, à l'exception du Tessin et de Schwytz avaient pris part à l'un ou à l'autre des rassemblements. En 1828, la plaine de Wohlen fut de nouveau choisie pour être le théâtre des manœuvres fédérales ; l'effectif des troupes réunies, dans lesquelles figuraient pour la première fois des détachements de Schwytz et du Tessin, restait le même que précédemment ; il était de la force d'un de nos régiments actuels. Par contre, la durée du camp, qui jusqu'alors était de huit jours, fut portée à quinze jours.

**

Quoique dans des proportions encore

plus que modestes, le budget militaire de la Confédération s'était accru ; on peut constater en effet qu'en 1829 les recettes de la crosse militaire s'étaient élevées à 129,000 francs et les dépenses à 123,000 francs (de notre monnaie actuelle). Le fonds de guerre s'était aussi augmenté ; il s'élevait au 31 mai 1830 à un peu plus de cinq millions.

L'école centrale et les camps fédéraux ne pouvaient produire des résultats sérieux qu'à la condition que les cantons, auxquels incombait encore la majeure partie de l'instruction des milices, fissent concorder cette instruction avec celle qui était donnée par les officiers de l'état-major général. Pour réaliser cette unité de méthode, la Diète adopta une série de règlements d'exercices ; pour l'artillerie en 1818, pour l'infanterie légère en 1820, pour les carabiniers et pour la cavalerie en 1822, ainsi qu'un règlement pour l'administration militaire fédérale en 1828. Ces règlements remplaçaient ceux élaborés sous l'Acte de médiation, en 1806 et 1809.

C'est aussi au régime de 1815, si souvent décrié, que nous sommes redevables des premiers travaux de triangulation qui devaient servir de base à l'établissement de la carte militaire fédérale. Le commencement de ces travaux, entrepris à l'origine par MM. Pestalozzi, Trachsel, Huber, Burkwalder et Osterwald, remonte à l'année 1822.

L'idée de fortifier la position de St-Maurice fut émise en 1821 par le général Dufour, alors lieutenant-colonel. Mais le peuple suisse, trop confiant peut-être dans ses moyens de défense nationale, a toujours manifesté de l'antipathie pour les projets de fortifications qui lui ont été présentés ; ce n'est qu'avec une certaine répugnance qu'il s'est résigné à accorder tout récemment les subsides nécessaires à la construction des tourelles du Gothard.

Cependant l'attention avait été attirée sur le danger que la construction de routes alpêtres présentait au point de vue de la défense nationale, et la Diète prit en 1829 (29 juillet) un arrêté statuant : « qu'à l'avenir lorsqu'il serait construit des ponts et des chaussées de nature à affaiblir la ligne de défense extérieure, ou d'importants points du système défensif dans l'intérieur de la Suisse, on devrait, avant qu'il soit procédé à l'exécution de ces chaussées et de ces ponts, en communiquer les plans au Directoire fédéral, et s'entendre dans l'intérêt de la patrie avec la commission d'inspection militaire. »

B. VAN MUUDEN.

LES NOUVELLES

— Le parlement français reprend ses séances aujourd'hui à 2 heures. Comme chaque année une fois, les doyens d'âge président. A la Chambre, c'est M. Pierre Blanc, un député savoyard qui a signalé, deux fois déjà, son passage au fauteuil par un très long discours. Au Sénat, le doyen est actuellement le comte de Bondy, né en 1802, représentant royaliste de l'Indre, qui a siégé jadis déjà au Luxembourg comme pair de France, ainsi que deux de ses collègues actuels, le marquis de Malleville et le général-marquis d'Andigné.

Le président effectif de la Chambre sera sans doute élu aujourd'hui. On parle, outre M. Malleville, de MM. Clémenceau, Andrieux et Brisson. Il est impossible de préjuger le résultat.

Au Sénat, l'élection du bureau définitif sera peut-être ajournée à demain. La majorité républicaine, dont la liste passera sans aucun doute, porte comme président M. Le Royer, et comme vice-président MM. Magnin, Humbert, de Marcère et Challemel-Lacour.

— M. Jourdan, le fameux maire de Carcassonne récemment condamné pour fraudes électorales a fini par lasser la tendresse de M. Floquet, qui vient de le suspendre de ses fonctions pour un mois à la suite de nouveaux tours de passe-passe. Comme le dit maire est en train de se faire boulangiste on craignait qu'il ne cessât de tricher au profit des radicaux et ne fit profiter le brave général de ses petits talents. Dans ces conditions, l'honorable M. Floquet ne pouvait plus hésiter.

— L'empereur d'Allemagne aime le théâtre, et, comme son deuil l'empêche d'assister aux représentations publiques, il s'offre des représentations privées. Vendredi, il s'est rendu

à l'Opéra, à midi : les seules personnes présentes dans la salle étaient, avec lui, M. Hochberg, intendant du théâtre, et M. Wildenbruch, l'auteur du drame patriotique *Quitow*, que l'on jouait sous les yeux de l'empereur. Celui-ci a décidé que d'autres représentations privées suivraient celle-ci, pour lui seul également. Il a annoncé notamment qu'il assisterait, dans ces conditions, à la tétalogie des *Nibelungen*.

Le mauvais temps persiste dans une partie du Midi. Il pleut par torrents à Perpignan et à Narbonne. A la suite des inondations, des maisons se sont écroulées dans les départements de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales ; les dommages sont considérables.

En Sicile et dans la Calabre, il est tombé beaucoup de neige.

La candidature de M. Jacques.

Paris, 7 janvier.

Le choix du congrès républicain est bien accueilli par les journaux radicaux, mais l'enthousiasme tiédit à mesure qu'on se rapproche du centre gauche. La *République française* fait effort pour avaler M. Jacques sans faire la grimace. Le *Temps* recommande, la mort dans l'âme, de voter pour le candidat unique. Quant à *Journel des Débats*, il formule admirablement l'opinion des modérés :

Personne, dit-il, n'ignore ce que représente le général Boulanger. Il est le candidat d'une coalition de révolutionnaires. Parmi ceux qui voteront pour lui dans trois semaines, il n'en est pas un qui ne rêve le renversement des institutions actuelles. Anciens membres de la Commune et amis de l'Empire, socialistes et bonapartistes, partisans de l'anarchie et admirateurs des coups d'Etat, tous se sont réunis pour faire de ce personnage leur idole ou leur instrument. En présence de cette alliance, qu'y avait-il à tenter ? Il fallait essayer de protéger contre lui tout ce qu'il attaque, tout ce qu'il met en péril. Il fallait défendre la stabilité constitutionnelle contre la révision, la liberté contre le césarisme, l'ordre public contre la révolution. Au lieu de cela, on va prendre dans l'obscurité un candidat qui n'est rien par lui-même, dont le seul titre à nos suffrages est de représenter l'autonomie communale ! On est assez mal avisé, assez imprudent, assez aveugle pour permettre au protégé de M. Rochefort et de M. Laguerre de se poser en adversaire de la Commune, pour identifier ce que l'on appelle la cause de la République avec ce que la province conservatrice abhorre et craint le plus au monde, avec les vœux, avec les théories, avec les revendications de l'assemblée qui siège à l'Hôtel-de-Ville ! On prend le chef de cette assemblée pour en faire le représentant de nos institutions menacées ! C'est de la démence pure.

Nous connaissons bien, nous entendons d'avance les grands mots et les belles phrases qui vont retentir à nos oreilles pendant ces trois semaines. On nous dira que les destinées de la république sont en jeu, et que l'union s'impose. Il a plu aux membres du congrès de la rue de Rennes d'aller chercher un radical pour en faire leur candidat. Ils l'ont choisi, évidemment, parce qu'ils savaient qu'un modéré n'aurait aucune chance d'être accepté par les radicaux de Paris. Cette discipline dont ils font si bon marché quand il s'agit de voter pour un homme d'ordre, ils nous la prêchent à nous, dès qu'il s'agit de voter pour un des leurs. A les en croire, tout est perdu, si le général Boulanger est élu député de Paris. Avec l'intelligence qui les distingue, ils proclament dès à présent que cette élection, si elle a lieu, portera un coup terrible à la république.

Ils se trompent sur ce point, heureusement. Non, il n'est pas vrai que le scrutin du 27 janvier mette en jeu, sur une sorte de coup de dés, les destinées de la république. Paris n'est pas la France, et Paris est, bien souvent, le contraire de la France. Il vote pour les radicaux en 1850 ; le résultat est la loi du 31 mai. Il vote pour M. Barodet en 1873 ; le résultat est l'arrivée au pouvoir du maréchal de Mac-Mahon. Il faudrait désespérer de tout si ce pays était à la merci de 200,000 ou de

250,000 électeurs de sa capitale. Paris a toujours voté contre le gouvernement. Ce qu'on n'avait jamais vu jusqu'ici, c'était le gouvernement représenté par un partisan de la Commune légale. Voilà le trait vraiment nouveau de la situation actuelle. Si Paris nomme le général Boulanger, il ne fera que rester fidèle à ses habitudes d'opposition. Il n'y aura pas lieu d'être fier de son choix ; mais nous avons cessé, depuis très longtemps, d'être fier de ses choix. Celui-ci pourra être un scandale, un sujet d'inquiétude, un avertissement surtout ; nous n'admettons pas qu'il soit un malheur. Nous ne le souhaitons certes pas ; mais il est des sacrifices auxquels nous ne nous résoudrions point pour l'éviter. Voter pour le candidat radical serait un de ces sacrifices. Nous ne le ferons pas.

Dans le *Figaro*, M. Magnard fait entendre la même note, avec une nuance de désignation en plus :

Il faut avouer, écrit-il, que nous tous, modérés, nous jouons un piètre rôle dans tout ceci. Non seulement les monarchistes libéraux sacrifient les doctrines de liberté parlementaire qui ont eu leur gloire si elles ont leur danger, mais les républicains modérés si nombreux à Paris, le gros commerce, la rue du Sentier, célèbre par sa résistance au 16 Mai, tout ce peuple d'employés, d'artisans, de petits industriels intelligents qui veut bien la République, mais sans secousses, sans violences, sans excès, abdicque entre les mains des radicaux.

C'est dans ce monde-là que le projet d'impôt sur le revenu a rencontré le plus d'opposition, et ils se livrent pieds et poings liés à ceux qui l'ont imaginé : ils comptent sur le Sénat pour défendre la République contre les utopies d'une Chambre socialiste ou les entreprises d'une Chambre réactionnaire, et les voilà embrigadés en silence dans le tas des révisionnistes selon M. Floquet, qui veut annihiler, sinon détruire, ce Sénat tutélaire.

Cette fois encore, M. Clémenceau l'emporte et attelle M. Ferry à son char de triomphe, comme le général Boulanger le fait d'ailleurs de nos princes, et de leurs vieux conseillers, grognons, mais obéissants.

M. Rochefort raille agréablement l'élu du congrès :

L'histoire est pleine de personnages devenus célèbres uniquement par leurs infortunes, dit-il. Par exemple : Latude, Ménélas, Ariane. Jacques se prépare une place considérable dans le martyrologe des blackboulés. Saluons avec attendrissement le Decius de la rue Cadet, le chevalier d'Assas qui se dispose à tomber percé de coups, après avoir crié à Clémenceau :

« A moi, d'Auvergne ! Voici le général Boulanger ! »

Tous les journaux cherchent à publier des biographies de M. Jacques. Il nous apprennent que cet honorable est né à Saint-Omer, le 26 septembre 1828 ; il a donc aujourd'hui un peu plus de 60 ans. Ses débuts furent modestes ; il commença par être instituteur et devint directeur de l'enseignement mutuel à Lille. Il occupait cette fonction lorsqu'éclata la révolution de 1848. M. Jacques se lança alors dans la politique et devint membre du club du Sabot, dont faisaient alors partie Delescluze, M. Testelin, aujourd'hui sénateur, ainsi qu'un grand nombre de députés. Après le coup d'Etat, M. Jacques vint à Paris, où il s'établit distillateur dans le quartier de Plaisance. Quand, après la guerre, Paris recouvra le droit d'élire son conseil municipal, M. Jacques fut choisi par les habitants de son quartier pour les représenter au conseil municipal. Il n'a pas cessé dès lors d'en faire partie. C'est aujourd'hui un bourgeois arrivé qui possède une voiture. Par une curieuse coïnciden-

ce, il a marié sa fille à M. Charles Floquet, mais pas au président du conseil. Son gendre est le médecin du Palais de justice.

Sa circulaire électorale dit que le cléricalisme mènera au combat tous les mécontents, tous les ennemis de la république dont Boulanger est le porte-drapeau. Le retour au pouvoir personnel serait le déshonneur et la déchéance de la patrie.

Il termine en disant : « Votre vote ne sera pas un vote de servitude ; vous n'irez pas aux urnes pour réclamer un maître. Que chacun de vos bulletins crie : Vive la république ! »

Guillaume II à M. de Bismarck.

Berlin, 6 janvier.

Le *Moniteur de l'empire* publie le rescrit que, le 31 décembre, l'empereur Guillaume a adressé au prince de Bismarck. En voici le texte :

Cher prince, l'année qui finit a amené pour nous des pertes irréparables et des calamités terribles. C'est une consolation et une joie pour moi que de vous savoir prêt à me prêter votre fidèle assistance, ainsi que de vous voir entrer dans cette nouvelle année avec la plénitude de vos forces. C'est de tout mon cœur que je prie le ciel de vous bénir, de vous rendre heureux et de vous conserver bien portant.

J'espère que Dieu m'accordera la faveur de travailler longtemps encore avec vous pour le bien et la grandeur de notre patrie.

GUILLAUME.

On conclut de ce document qu'il n'est nullement question, comme on l'a dit, de la retraite du chancelier.

CONFÉDÉRATION SUISSE

— Le gouvernement impérial et royal d'Autriche-Hongrie nommera, dit-on, ministre plénipotentiaire à Berne, M. le baron A. de Seiller, actuellement ministre à Rio-de-Janeiro.

— L'Assemblée fédérale avait voté déjà pour 1888 15,000 francs pour la restauration de la salle du Conseil fédéral ; dans la dernière session, ce crédit a été reporté à 1889, le Conseil fédéral n'en ayant pas fait usage. Les travaux, qui dureront environ deux mois, seront commencés après la session de juin.

Le bureau fédéral des travaux, dit le *Luzerner Tagblatt*, avait fait un projet qui donnait à la salle un cachet artistique très remarquable ; mais soit M. Schenk, soit le Conseil fédéral l'ont trouvé trop luxueux ; et le département de l'Intérieur a été invité à présenter des plans plus modestes.

La colonie suisse de Bucarest.

Un de nos concitoyens établi à Bucarest nous écrit :

« Je suis très satisfait que justice ait été rendue, à Berne, à notre consul général, et de ne plus le voir placé sur la sellette de l'accusé. Mais d'un autre côté, je ne cacherai pas que les débats des Chambres m'ont produit une impression plutôt pénible. Notre pauvre petite colonie suisse a été par trop malmenée et le haut Conseil fédéral aurait pu se montrer un peu plus conciliant.

» En lisant les débats du conflit entre la Société suisse et le consul, vos lecteurs auront dû se faire une bien mauvaise opinion des Suisses établis ici. Je tiens beaucoup à détruire ces préventions ; il suffira pour cela de leur faire mieux connaître cette petite colonie suisse, dont il a été si souvent question ces temps derniers.

voix entrecoupée par les sanglots. Ah ! le misérable ! Non content de m'enlever ma gloire, le bon bas que j'avais acquis, il m'a volé ma fille ! Ah ! l'ignoble brigand ! Il m'a pris son cœur et voilà maintenant qu'elle va mourir. Hélène, mon enfant, tu ne m'entends donc plus, tu n'aimes donc plus ton père ? Tu vois bien cependant combien je t'aime. Dire que je suis médecin et que je ne sais rien faire pour empêcher mon enfant de mourir ! Si je n'étais pas médecin, je lui taperais dans les mains, je j'aurais de l'espoir. Mais ce sont des bêtises, cela ne sert à rien. Stupide savant que je suis ! Je vois mourir ma fille, mon Hélène, et je ne sais rien faire. Moi qui me vantais d'avoir tué la Mort ! Voilà que je suis bien puni, mon enfant va mourir !

Le docteur se tut. Ses larmes l'étouffaient. Zidore, un instant stupéfait à la vue de son maître étendu à terre, avait bien vite repris son sang-froid. Il avait déchiré l'un des rideaux qui garnissaient les fenêtres, avait trempé le morceau de mousseline dans l'eau d'un vase de fleurs de la cheminée, et, après avoir ouvert avec précaution les vêtements de Robert, il avait appliqué le linge mouillé sur sa blessure béante ; puis, s'asseyant à son tour, il avait délicatement placé la tête de son maître sur ses genoux.

C'était un spectacle étrange et lugubre de voir d'un côté ce vieillard éperdu, se roulant près de sa fille avec la fureur du désespoir ; de l'autre, le gamin calme et triste, tenant

» La colonie suisse de Bucarest n'est pas très nombreuse. Qu'est-ce que 2 à 300 membres, en comparaison des 50 à 60,000 Suisses de la colonie austro-allemande ! Mais la place occupée par notre société au milieu des colonies étrangères de la capitale roumaine n'en est pas moins honorable.

» Les Suisses de Bucarest s'occupent presque tous de commerce. On en trouve fort peu exerçant des professions libérales. Les quatre cinquièmes appartiennent à la Suisse allemande ; un cinquième environ à la Suisse française.

» La plus ancienne et la plus importante maison de commerce suisse est celle de M. Jean Staub, le consul général. Homme d'affaires entendu et habile, il a rendu de grands services à notre pays. Soit dans les journaux suisses, soit dans les journaux roumains, il a publié des articles commerciaux remarquables. C'est lui qui, avec notre ministre à Vienne, M. O.-A. Aepli, a signé la convention commerciale entre la Suisse et la Roumanie, convention qui accorde à la Suisse le traitement de la nation la plus favorisée.

» Les maisons de commerce suisses les plus considérables sont encore celles de MM. B. Kläsy ; Marti & Co ; Arbenz & Wolff ; Wartanowicz & Herzog ; M. Ielin ; Th. Zweifel ; Durrer ; Ryser, etc... L'armurerie suisse est représentée par nos deux compatriotes Müller et Siber, armuriers de la cour royale ; la banque par MM. Ruff et Stähli ; l'horticulture par MM. L. Leyvraz et Farauto ; comme chef d'une des premières maisons de modes et confections : A la Ville de Bucarest, nous trouvons M. J.-R. Maurer ; comme architectes : MM. Blanc, Berthel, Sürber.

» Parmi nos compatriotes de la Suisse française, il faut faire une mention spéciale à M. L. Basset. Entré, en qualité de secrétaire particulier, au service de S. M. le roi Charles, dès les commencements du règne, M. Basset est parvenu promptement aux honneurs et à la fortune. Homme aimable et généreux, presque constamment président de la Société suisse de bienfaisance, nos compatriotes ont toujours trouvé auprès de lui aide et protection.

» Au reste, S. M. le roi Charles de Roumanie estime beaucoup les Suisses et sait apprécier leurs services. Comme administrateur de domaines royaux, il faut signaler encore les noms de MM. Bolomey, Montandon, etc...

» Un Suisse, M. Duperrex est professeur à l'Ecole royale des Ponts et Chaussées ; il est avec M. L. Leyvraz le doyen des membres de la colonie ; un autre Suisse, M. Charles Roland, d'Yverdon, est professeur à l'Ecole militaire des officiers et enseigne aussi dans d'autres établissements d'instruction de la ville.

» La Société suisse de bienfaisance compte environ une centaine de membres ; son action bienfaisante s'étend à tous nos compatriotes nécessiteux, domiciliés ou de passage à Bucarest. Vous la connaissez par ses rapports annuels dont vous avez publié souvent des extraits ; je ne ferai donc que la mentionner ici en passant, tout en accordant un bon point à sa section de chant l'*Helvétia*.

» Vous voyez que la petite colonie suisse de Bucarest est composée de citoyens honorables, de bons et fidèles patriotes, qui font honneur à leur pays et au milieu desquels on se trouve en fort bonne compagnie. Il est d'autant plus regrettable que des dissensions intestines et des malentendus soient venus troubler

l'homme sur ses genoux.

Il se fit un silence de trois ou quatre minutes, troublé par quelques mots inarticulés et les sanglots du docteur.

Tout à coup, Zidore poussa un cri de joie :

— Le cœur bat, le cœur bat encore, disait-il ; ce n'est pas la clôtüre définitive ; j'en étais bien sûr, moi. Bourgeois, votre cœur bat, vous n'êtes pas mort, vous en reviendrez encore cette fois, c'est moi qui vous le dis. Quoi ! vous auriez tué des serpents, des crocodiles, des tigres, des hommes même, pour venir vous faire démolir par un médecin, ça ne serait pas drôle.

Un bruit qui venait de la rue, semblable au murmure de la mer en fureur, interrompit l'enfant et fit bondir le vieillard.

La foule criait :
— Vive l'illustre savant Garassus !
— Vive le vainqueur de la Mort !
— Vive le bienfaiteur de l'humanité !

Comme s'il eût été mû par un ressort, le docteur se leva convulsivement ; pâle, les yeux hagards, les cheveux dressés, il ouvrit la fenêtre et hurla en se penchant vers la foule :

— Je ne suis pas un illustre savant, je ne suis pas le bienfaiteur de l'humanité, je n'ai pas vaincu la Mort. Je suis un misérable Grison, vaniteux et cupide, sans savoir et sans honnêteté ; j'ai menti comme un vil faussaire. Au lieu de m'acclamer, crachez-moi au visage et couvrez-moi de boue.

— Vive l'illustre savant ! vive le bienfa-

la paix de ce petit ménage ! L'espoir de nos compatriotes de Bucarest est maintenant dans les dispositions conciliantes et équitables du haut Conseil fédéral à leur égard, comme médiateur et pacificateur. Espérons que bientôt je pourrai vous communiquer l'heureuse nouvelle d'une solution de ce triste conflit, solution ménageant les intérêts et les susceptibilités de tous et satisfaisante pour les deux partis en présence. »

Chronique zuricoise.

Zurich, 7 janvier.

L'assemblée électorale radicale, comptant 120 délégués, réunis hier à Winterthour, a décidé de porter au Conseil d'Etat M. Wipf, de Marthalen, et comme député aux Etats M. Pfenniger, avocat à Zurich.

Les diverses sections du Grutli et les sociétés ouvrières avaient eu une assemblée la veille ; la candidature de M. Pfenniger au Conseil des Etats a été acceptée, mais non pas celle de M. Wipf, en lieu et place duquel celle de M. Stussi, chancelier, a été présentée.

Le Grand Conseil, réuni depuis ce matin, a élu président M. le Dr Zuercher et 1^{er} vice-président M. le professeur Schneider. Il n'y a eu lutte que pour l'élection du 2^e vice-président : M. le colonel Wirz, candidat libéral, l'a emporté de neuf voix sur M. Locher, rédacteur du *Landbote* et conseiller national.

M. Guyer-Zeller, mécontent du rejet de son recours par l'Assemblée fédérale, a donné sa démission de député.

Le Grand Conseil a commencé en suite l'examen de la gestion.

Le crématorium a été inauguré ; on y a brûlé divers débris de cadavre provenant de l'hôpital et de la salle de dissection ; la macabre opération a réussi au gré des constructeurs et du Comité.

Le consulat d'Allemagne a reçu en dons pour les inondés de la Prusse une somme de 40,000 francs provenant surtout des cantons de Zurich et de Thurgovie.

Zurich, 7 janvier.

F. — Demain, 8 janvier, inauguration de notre « ficelle ». Elle ne va encore que du Polytechnicum à la Limmat. Lorsque les recettes auront prouvé son utilité, le parcours sera poussé plus loin.

Les fêtes de l'An et surtout de Noël se sont fort bien passées. De même le 2 janvier qui est aussi jour de grande fête : il n'est pas de Zurichois qui ne sache qu'au *Berchtoldstag*, appelé plus familièrement *Bertelitag*, on ne danse, et cela dans toutes les classes de la société. La danse est partout très goûtée ici et en voyant au passage, dans quelque auberge de banlieue, valser les valets de ferme, les vers de Musset vous reviennent forcément en mémoire.

Une catégorie de particuliers a pourtant fait grise mine à l'an neuf : ce sont les propriétaires des villas, qui craignent à juste titre de voir saccager leurs plantations et leurs ombrages par la résurrection de la ligne du chemin de fer sur la rive droite du lac. Chacun, — même ceux qui n'ont aucun intérêt en jeu, — sont persuadés du peu de profit pour le pays de ce nouveau moyen de transport, qui nuira aux bateaux à vapeur, au chemin de fer de la rive gauche et à celui qui court derrière la montagne jusqu'à Rapperschwil. Mais les bourgs et villages servis par ce tracé, en réclamant la construction à cor et à cris. Elle coûtera des sommes énormes ; rien que pour le tunnel qui passera sous le Polytechnicum, le devis dépasse plusieurs millions. On se demande si un tramway ne suffirait pas amplement à contenter ces riverains, si longtemps déçus dans leurs espérances de locomotion par voie de terre ? Pour peu que ce système de dépense à outrance, dans notre bonne ville, continue, Zurich ne sera plus habitable que pour les millionnaires et ceux qui, n'ayant rien, ne paient pas l'impôt.

Deux de nos maîtres verriers ont profité des jours fériés pour exposer certaines de leurs œuvres. M. Wehrli avait au Helmhäus — local ouvert à tous — trois fenêtres pour une

teur de l'humanité ! cria de nouveau avec frénésie la foule, qui, à cause de la distance, n'avait pas distingué les paroles de désespoir de l'infortuné Garassus.

— Vive le vainqueur de la Mort !

Le docteur ne chercha pas à se faire entendre ; il tomba anéanti sur un fauteuil.

— Tout perdre, lorsque j'étais si près du triomphe, murmura-t-il. Je n'avais pas tué la mort, c'est vrai ; mais, le premier, j'avais découvert qu'elle n'existait plus ; je méritais bien d'être récompensé et de m'enrichir, je suppose. Et dire que c'est cet infâme vagabond, ce voyageur errant, qui fait écrouler toutes mes espérances. Oh ! que n'est il vivant encore ! je le tuerais.

Saisissant le revolver qui était à terre, Jean-Baptiste Garassus l'arma et s'approcha menaçant de Karnix, qu'il ajusta au front.

— Si votre tête vous gêne, dit froidement Zidore, tirez, ne vous gênez pas ; la guillotine luit pour tout le monde.

L'arme échappa des mains du docteur.

— Vous vous calmez, reprit l'enfant, vous faites bien.

— Tais-toi, ignoble vagabond ! cria le docteur ; tais-toi, digne associé de ton maître ; que je ne t'entende pas ou je t'étoufferais comme un reptile venimeux et ferai tomber cadavres au lieu de deux ; je vengerai ma pauvre enfant, que vous avez tuée.

— Bonhomme, dit Zidore, vous démenagez. D'abord, mon maître n'est pas un vagabond ;

FEUILLETON DE LA GAZETTE

12

La dame à la plume noire

LA MORT DE LA MORT

PAR

Jules NORIAC

— Ah ! tu ne me crois pas, vieillard ! eh bien ! nous allons voir celui de nous deux qui ment. Et prenant un revolver dans sa dalmate, il l'arma et marcha vers le docteur en le visant au cœur.

— Au secours ! au meurtre ! cria le médecin, au secours !

— Ah ! dit Karnix, tu vois bien que tu mentais : tu n'as pas vaincu la Mort, puisqu'elle te fait peur.

— C'est vrai, murmura le docteur.

— Maintenant regarde !

Karnix, retournant l'arme, l'appuya sur son cœur et fit feu.

VII

L'HUMANITÉ SE RÉJOUIT ENCORE

Une effroyable détonation se fit entendre et Karnix tomba sanglant sur le parquet.

— *Parpaïol de diou !* s'écria Jean Baptiste Garassus en se précipitant sur le corps du jeune homme, voici un malheureux qui renverse toute ma gloire.

église à Davos. Deux n'étaient que des motifs architectoniques très brillants; celle du centre portait, au milieu de ces mêmes motifs, un médaillon représentant Jésus à Gethsémani; l'ange descend d'en haut en cette sombre nuit pour consoler le Christ, qui tend les bras au messager céleste. Au premier plan, les trois apôtres dorment, et dorment bien! il n'y a pas à s'y méprendre; celui de droite penche peu à peu la tête plus bas que son épée dorsale, et pour Pierre, très reconnaissable à son épée qu'il serre entre ses bras, il s'appuie à une déclivité de terrain, la bouche un peu ouverte, oubliant tout ce qui n'est pas son repos. M. Wehrli a vraiment su rajeunir ce sujet si souvent reproduit, et à part quelques détails, Davos aura de lui une œuvre excellente.

L'autre exposition, due à M. Kreuzer, était beaucoup plus considérable, mais ne rentrait qu'en partie dans la spécialité de cet artiste, si renommé pour ses réparations d'anciens vitraux, ses groupes d'armoiries et d'hommes d'armes. Beaucoup de paysages célèbres suisses, chapelle de Tell, Grutli, Sempach, etc.; un autre très grand paysage des tropiques, pour une salle de bains; des allégories et une foule d'autres vitraux, tous peints pour une villa de Winterthour, ne valaient pas un magnifique hallebardier suisse et un porte-bannière zurichois, traités avec l'amour et la perfection habituelles de ce maître dans le genre verrières du moyen-âge.

Nouvelles des cantons.

— M. Weber, industriel à Winterthour, se retirant des affaires après fortune faite, a distribué aux ouvriers de sa fabrique 34,000 francs.

— Les radicaux d'Argovie agitent la question d'une nouvelle révision de la constitution. La dernière date de 1885. Aussi n'est-ce pas tant contre la constitution que contre le parti libéral, actuellement au pouvoir, que le mouvement est dirigé. Le programme comporte une simplification radicale de l'administration et l'élection du gouvernement, du tribunal cantonal et des députés au Conseil des Etats par le peuple.

— On signale de St Gall, Gossau, Lichtensteig, Hérisau, une secousse de tremblement de terre assez forte qui s'est produite hier, 7 janvier, quelques minutes avant midi.

— Le Tribunal fédéral a admis le recours des protestants de Biasca contre les impôts spéciaux relatifs au culte catholique dont cette commune prétendait les frapper.

— Le Pays annonce que M. Speiser, docteur en droit, greffier du tribunal de Bâle, qui récemment a passé au catholicisme, a donné sa démission pour embrasser l'état ecclésiastique.

— Le colonel de Büren a légué 10,000 fr. à l'établissement des diaconesses et 50,000 francs à diverses institutions de bienfaisance.

Mme Hertenstein, veuve de feu le président de la Confédération, a remis au président de la ville de Berne, au nom de sa famille et en souvenir de son mari, 500 fr. pour les pauvres.

— Mme Lhardy Dufour, à Genève, a fait don au musée historique de Neuchâtel du chapeau, des épaulettes et de l'écharpe du général Dufour.

— Le Conseil d'Etat de Fribourg a nommé préfet de la Broye M. Jules Emery, à Belfaux.

— Le gouvernement de Berne a incorporé dans les deux escadrons bernois 7 et 11 deux lieutenants de cavalerie neuchâtelois, MM. de Pury et Du Pasquier.

— La Suisse libérale annonce la mort, à l'âge de 84 ans, de M. Et. Petitpierre, depuis près d'un demi-siècle pasteur de l'Eglise libre de Neuchâtel.

— Un projet de loi qui vient d'être publié ouvre au Conseil d'Etat de Genève un crédit de 16,000 fr. pour la construction d'une annexe aux salles de dissection du bâtiment d'anatomie et d'une galerie dans le grand amphithéâtre de ce bâtiment.

je ne suis pas un reptile, et c'est vous qui avez refroidi la petite demoiselle.

— Tais-toi!

— La preuve encore que vous avez un hanneton dans la toupie, c'est que vous parlez de cadavres, ce qui est une bêtise: puisque la Mort est morte, il n'y a plus de cadavres.

— Toi aussi, reprit le docteur en ricanant, tu crois à la mort de la Mort?

— J'y crois d'autant mieux, mon bon monsieur, que moi qui vous parle je l'ai vu tuer.

— Dis-tu vrai?

— Tout ce qu'il y a de plus vrai. M'avez-vous vu trembler quand vous avez voulu tirer sur mon bourgeois? Allons donc, puisqu'on ne meurt plus! Je vous parlais de la guillotine, c'était une frime. Quand bien même qu'on vous couperait la tête, vous ne mourriez pas pour ça; seulement ça vous gênerait pour mettre vos lunettes.

— Ecoute, s'écria le docteur, auquel de mauvaises pensées faisaient oublier sa douleur, si ce que tu dis est bien vrai, je te ferai riche et heureux, je te comblerai de biens, j'accomplirai tous tes desirs, fussent-ils plus nombreux que les étoiles du ciel, fussent-ils insensés comme des rêves. Si tu as des parents que tu aimes, je les ferai riches comme des rois; si quelqu'un t'a fait du mal, je te vengerai!

— Que faudra-t-il faire? demanda Zidore éboui.

— Mort ou vivant, tu vas m'aider à trainer ton maître dans mon laboratoire; la porte est

— L'état de M. Carteret s'améliore graduellement depuis quelques jours.

CANTON DE VAUD

— Le Grand Conseil est convoqué en rapatriement de session pour le lundi 28 janvier 1889, à 2 heures après-midi.

— Par arrêté du 3 janvier, exécutoire dès et compris le 9 janvier, le Conseil d'Etat a levé le séquestre imposé sur les chiens dans le cercle de Lucens.

— Le Conseil d'Etat a nommé M. Constant Pochon, actuellement 2^{me} conducteur des travaux au département des travaux publics, à l'emploi de 1^{er} conducteur des travaux, pour remplacer M. E. Chevalley, décédé.

— Le Conseil d'Etat a nommé M. Paschoud, docteur-médecin à l'hôpital de Cery, directeur de cet établissement, en remplacement de feu M. Challand.

VEVEY. — Deux jeunes Vevéysans, accompagnés d'un excellent guide, ont fait le premier janvier par Salvan la course de Sallanfe et le col d'Emmaney, et le 2 janvier l'ascension du glacier du Trient avec descente sur Martigny. Les temps étaient splendides et la vue admirable. Le thermomètre marquait 12° centigrades sur le glacier à hauteur d'homme et 4° sur la glace. La course des deux jours a duré seize heures.

GRANDSON. — On lit dans la *Feuille fédérale du commerce*:

« La société en nom collectif actuelle « Vautier frères », à Grandson, est dissoute. Alfred Vautier, ancien associé de la maison Vautier frères; Jules Vautier, David Vautier, Auguste Vautier, Jules Vautier père, et Mme veuve Félix Vautier, les cinq premiers domiciliés à Grandson, et la dernière à Yverdon, ont constitué à Grandson, sous la raison sociale « Vautier frères et Co », une société en commandite, dont les effets remontent entre les associés au 1^{er} janvier 1888 et dans laquelle Alfred Vautier, Jules Vautier fils, David Vautier et Auguste Vautier sont associés indéfiniment responsables; Jules Vautier père est associé commanditaire pour une commandite de cent mille francs et Mme veuve Félix Vautier pour une commandite de quatre cent mille francs. Cette maison reprend l'actif et le passif de l'ancienne maison Vautier frères. Parmi les associés en nom collectif, Alfred, Jules et David Vautier ont seuls la signature sociale. La société a donné procuration à M. Henri Vautier à Yverdon, et à M. Ami Vautier, à Grandson. »

BASSINS. — En 1888, il n'y a pas eu de décès dans la commune de Bassins, qui compte 418 habitants. Le dernier décès a eu lieu au milieu d'octobre 1887.

VALLOMBES. — Une chapelle catholique sera édifée dans le courant de l'année à Vallorbes. Le culte sera célébré tous les quinze jours par M. le curé d'Yverdon.

LAUSANNE

— La compagnie S.-O.-S. et le pays ont fait une perte sensible en M. Duvoisin, le jeune ingénieur que la mort vient de frapper à l'âge de trente-quatre ans. M. Duvoisin était ingénieur chef de section pour le Valais.

Après avoir terminé ses examens d'ingénieur constructeur à la faculté technique de Lausanne, il avait travaillé pendant quelque temps à la construction du Lausanne-Ouchy; puis, sa santé l'obligeant de partir pour le Midi, il se rendit à Gènes, où il ne tarda pas à trouver un emploi dans l'entreprise de construction des tramways de cette ville. De là, il fut appelé par la grande compagnie d'entreprise Hersent, qui fut primitivement chargée du percement de l'isthme de Panama, et pendant plusieurs années dirigea des travaux considérables exécutés dans le port militaire de Toulon pour le compte de l'Etat. De Toulon, Duvoisin passa dans la Drôme, où, toujours

en fer, et ses cris ne sauraient être entendus par personne. Tiens, regarde.

Le docteur ouvrit une porte masquée dans le mur, l'enfant pu voir une petite pièce carée, sans fenêtres, dont nul n'aurait pu soupçonner l'existence. Les murs de pierre étaient pleins de cavités dans lesquelles on distinguait des bocaux, des cornues, des têtes de mort et des ossements d'hommes et d'animaux. Deux squelettes, aux os blanchis, étaient debout contre un fourneau. L'un étendait ses bras décharnés vers l'enfant comme pour l'attirer à lui; l'autre, coiffé d'un vieux chapeau du docteur, semblait rire de la frayeur que se manifestait sur le visage du guide de Karnix.

— Tu vois, dit le docteur, qu'une fois là, ton maître n'en sortira pas pour te faire des reproches. Mais tranquillise-toi sur son sort; aussitôt couronné bienfaiteur de l'humanité, possesseur de la fortune que je désire, je lui rendrai la liberté.

— Est-ce tout?

— Oui, quand tu auras juré de ne révéler à personne que c'est ton maître qui a tué la Mort.

— Ecoutez, reprit Zidore, pour ce qui est de ne rien dire à personne, je ne dirai rien; mais, pour ce qui est d'agir traitreusement envers mon bourgeois, vous savez que traitreusement et moi nous n'avons jamais passé par la même porte.

— Ainsi, tu refuses? demanda le docteur en se mordant les lèvres jusqu'au sang.

— Je refuse.

au service de la même compagnie, il construisit un chemin de fer d'une certaine importance, et, enfin, se rendit à Elbeuf pour se mettre à la tête d'une nouvelle entreprise confiée à la maison Hersent.

C'est là que la maladie le surprit et le força de rentrer en Suisse. Durant quelques semaines, sa santé inspira les plus vives alarmes, mais, heureusement, après un séjour aux bains d'Yverdon, il se rétablit et se remit immédiatement au travail. Il dirigea, avec beaucoup de talent et de vigueur, la construction de la ligne de Pont-Vallorbes. M. Duvoisin étudiait activement la construction d'un réseau de tramway pour Lausanne. C'était un esprit clair et un caractère énergique, un technicien fort capable et un aimable homme que la mort a enlevé trop tôt.

Un nombreux cortège de parents et d'amis l'accompagna hier à sa dernière demeure, au cimetière de Lutry.

— On mande de Douvaine (côte de Savoie) que depuis quelques jours il se fait, par la frontière, une importation considérable de vins de Hongrie venant de Genève et destinés à y rentrer comme vins de Savoie. Les journaux savoyards constatent que cette supercherie est nuisible au bon renom des vins du Chablais et notamment du Crépuy.

— M. de Claparède a fait hier, avec un plein succès, sa première conférence sur le Japon. Il n'est pas aisé de faire de la géographie en public; M. de Claparède s'est tiré habilement de cette épreuve, puis il a esquissé à grands traits l'histoire si intéressante du Japon et ses rapports avec l'Europe. Maintenant que son public est orienté, M. de Claparède le promènera dans les villes et les campagnes japonaises, avant d'entrer dans les maisons pour étudier la vie et les mœurs de ce peuple si original. Ce sera la matière des deux prochaines conférences.

THÉÂTRE. — On avait annoncé pour demain mercredi la *Traviata*. Le spectacle est changé. On donnera le *Burrier de Seville*, opéra-comique en 4 actes, de Rossini. Billets à l'avance chez MM. Tarin et Dubois.

LES LIVRES

Le sens de la vie, par Edouard Rod. Paris, 1889.

Après avoir écrit la *Course à la mort*, M. Ed. Rod nous donne le *Sens de la vie* qui est la suite intellectuelle du premier volume et le deuxième terme d'une trilogie dont le troisième aura pour titre *Vouloir et pouvoir*. Ces trois volumes, dans la pensée de l'auteur, doivent analyser et suivre, en dehors des circonstances contingentes de la vie matérielle, le développement psychique d'un homme de la présente génération.

Le *Sens de la vie* paraîtra au premier jour. L'auteur nous en communique quelques pages que nous reproduisons:

« Paris, février.

« Ma femme a gravement posé la question du baptême.

« Autrefois, quand j'étais un mécréant agressif, j'aimais à déclarer, d'un ton péremptoire, que mes enfants ne seraient jamais baptisés. Elle ne répondait rien, et son silence m'irritait: j'en devinais la menace; je comprenais qu'il annonçait une résistance, et que je ne pourrais imposer mon opinion que par un acte de tyrannie. Cette perspective me troublait un peu, quoique je fusse décidé à tenir ferme...

« Mais les temps ont marché depuis cette époque qui me paraît déjà lointaine. Je viens de faire un examen de conscience pour répondre en parfaite sincérité à la question de ma femme: je trouve que je n'ai plus aucune colère contre la religion, — bien au contraire. Quand j'ai rompu ses chaînes, — qu'elle avait solidement liées autour de moi, — j'eus une période de haine et de révolte, où je rêvais d'exciter le monde au grand combat pour la vérité contre la Foi:

Race de Cain, au ciel monte, Et sur la terre jette Dieu.

« Puis cette haine s'est changée en une in-

— Prends garde à ce que tu fais! Je te briserai comme ce verre, si tu te permets d'entraver mes projets.

— Je n'ai pas peur, répondit Zidore en ramassant à son tour le revolver; vous voyez ça, continua-t-il, ça ne tue pas, mais ça mord.

Avec une vigueur qu'on n'eût pas soupçonné chez le docteur, il s'élança sur l'enfant, le désarma; puis, le terrassant, il mit son genou sur sa poitrine et le bâillonna avec le linge ensanglanté qui couvrait la blessure de Robert.

— Allons! dit le docteur en se redressant, assez de faiblesse comme cela. L'homme vraiment fort doit savoir violenter la destinée et ne point se laisser entraver dans sa marche par de stupides obstacles.

Tantôt avec ses mains, tantôt avec ses pieds, il roula le corps inerte de Zidore dans le laboratoire; et, lorsqu'après en avoir fermé la porte il se retourna, il se trouva en face de Karnix, debout et menaçant.

Troublé d'abord par cette résurrection, le père d'Hélène se remit bien vite, et il adressa d'un air narquois la parole au revenant.

— Ah! ah! jeune homme, lui dit-il, il faut reconnaître que vous avez deux grandes qualités: vous êtes brave et vous aimez la vérité.

Pendant que Jean-Baptiste Garassus parlait, Robert, regardant autour de lui, avait aperçu Hélène évanouie et s'était précipité vers elle pour la secourir, mais le docteur l'avait arrêté.

différence profonde: le sens du mot vérité a chancelé dans mon esprit; je n'ai plus trouvé ni critère ni preuve; je me suis dit que ma négation était une religion aussi, comme l'affirmation, aussi grossière, pas plus sûre, ni meilleure.... pire peut-être.... Alors, pourquoi troubler les âmes simples? pourquoi les empêcher de se tromper saintement? pourquoi leur apprendre qu'elle est imaginaire, la source où cependant elles étanchent leur soif?... Leur erreur est-elle plus grande que la mienne?... Est-ce que dans l'Océan d'incertitudes où nous flottons, ma planche est plus solide que la leur?... Je me suis donc promis de rester neutre dans la lutte.

J'en étais là, quand j'ai dû reconnaître que les libres-penseurs me dégoutaient de la libre-pensée. Je me souviens même, à ce propos, d'un épisode qui ne m'a pas frappé sur le moment, mais qui m'est revenu souvent ensuite, comme un symbole au sens profond.

C'était au moment de la désaffectation du Panthéon. On en chassait Dieu pour faire place à Victor Hugo: l'adoré de la veille cédait la place à l'idole du jour, le doux Christ de l'imitation fuyait devant l'homme des *Châtiments*, la bonne Sainte Vierge de tant d'affectueux miracles devant les Marion Delorme et les Lucrèce Borgia. Et c'était, disait-on, le « progrès des lumières », et la cause de la vérité gagnait à cet échange...

Un hasard me fit entrer dans le temple. Ils étaient là, des conseillers municipaux, des députés, des politiciens de toutes sortes, comme chez eux, le chapeau sur la tête, la canne à la main, quelques-uns n'ayant pas éteint leurs cigares et tout fiers de chasser avec leur fumée les dernières traces évaporées de l'encens. Dans la majesté des voûtes, ils causaient, riaient, gesticulaient, discutaient et disputaient, insolents, irrespectueux, chacun représentant la bêtise d'une majorité de quartier ou d'arrondissement, arrivés à jouer aux maîtres même contre Dieu à force de promesses qu'ils savaient fausses, de flagorneries éhontées et de mensonges électoraux. Dans un coin cependant, devant un autel resté debout pour un instant encore, une pauvre vieille femme en coiffe noire, en tablier bleu, inattentive à leur bruit, fidèle au Dieu qu'ils chassaient, et si fervente dans son agenouillement, pria. Elle avait apporté deux cierges dont la flamme vacillait au courant d'air, et qu'un souffle brutal éteindrait avant qu'ils fussent à moitié consumés. De quelle douleur venait-elle poser là le fardeau? De quel remord peut-être? Quelle confidence adressait-elle silencieusement à Celui qui comprend, compatit et pardonne? Et quand le dernier autel serait tombé, lequel de ces marchands d'orviétan politique lui donnerait le moyen de soulager ses angoisses?... Alors je compris qu'elle avait raison contre tous; un instant, la lueur vacillante de ses deux bougies me parut un soleil de vérité, et, en passant devant l'autel, je pliai le genou et fis le signe de la croix.

Ah! pauvre vieille inconnue, tu m'as plus éclairé que bien des lectures! Si ta prière s'est perdue en courant les espaces, elle a du moins retenti dans mon cœur; et tu m'as fait sentir le vide qui subsiste au fond de moi...

Pourquoi donc empêcherai-je le baptême de mon enfant?... »

Edouard Rod.

DEPÊCHES

Washington, 8 janvier. — Dans une séance secrète, le Sénat a voté, par 49 voix contre 3, une résolution déclarant que les Etats-Unis blâmeraient toute ingérence des gouvernements européens dans la construction ou le contrôle du canal à travers l'isthme de Darien ou l'Amérique centrale et ajoutant qu'une pareille ingérence ou un pareil contrôle seraient considérés comme préjudiciables aux droits et aux intérêts des Etats-Unis et comme menaçants pour leur prospérité.

Le Sénat invite le président à communiquer cette résolution aux gouvernements européens.

Londres, 8 janvier. — D'après une dépêche de Vienne au *Daily-Chronicle*, le tsar a envoyé à l'empereur d'Autriche les assurances les plus pacifiques, protestant de la résolution de la Russie de ne rien faire qui puisse troubler ses relations amicales avec l'Autriche.

Londres, 8 janvier. — L'indignation va grandissant en Angleterre contre le comte H. de Bismarck à la suite de l'incident de sir R. Morier. Les cercles de la cour dissimulent mal leur irritation.

SECONDE ÉDITION

Berne, 8 janvier. — Le Conseil fédéral a fixé au 25 mars la prochaine session des Chambres.

Le Caire, 8 janvier. — Un combat a eu lieu hier devant Souakim; les Egyptiens ont subi des pertes graves.

Le cosaque Archimoff s'est embarqué le 5 janvier à Port-Saïd, allant en Abyssinie. On croit qu'il débarquera à Assab.

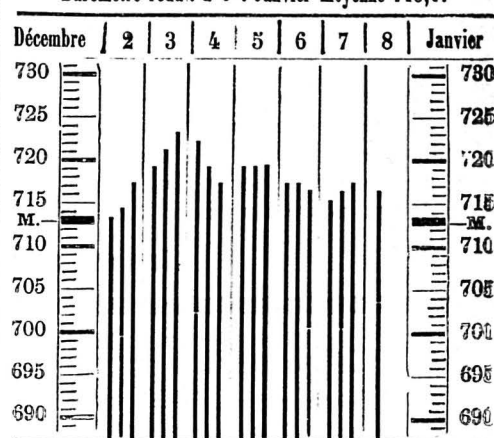
Ed. Fehr, éditeur.

Observations météorologiques

DE LA STATION CENTRALE D'ESSAIS VITICOLES

Champ-de-l'Air: A 7 h. m., 1 h. et 9 h. s. — Alt. 555m; Long.: 6°38'6"; Lat.: 46°31'. — Barom.: 713; Therm.: 9°6; Haut. d'eau: 1m03.

Baromètre réduit à 0° Janvier moyenne 715.0.



THERMOMÈTRE. Janvier moyenne: +0.3.

Décemb	2	3	4	5	6	7	8	Janvier
7 h. m.	-2.4	-6.0	-7.2	-5.5	-1.0	-0.7	+1.0	
1 h. s.	-2.5	-1.5	-1.0	-3.4	-0.4	+0.7		
9 h. s.	-7.3	-4.5	-4.4	-4.1	-4.8	+0.3		
Maxim	-2.0	+1.5	+0.5	-2.0	+1.0	+2.0		
Minim	-2.4	-6.0	-7.2	-5.5	-1.0	-0.7		

PLUIE en 24 h. Janvier moyenne: 44mm. — SOLEIL.

Pluie	2	3	4	5	6	7	8
S. l. m.	7.30	7			3.15		

VENT. Direction et vitesse par kilomètre à l'heure.

7 h. m.	N 12.3	N 9.6	SW 7.9	N 5.4	S 4.5	SE 5.1
1 h. s.	N 15.9	N 18.3	N 12.9	N 2.7	SE 3.6	SE 3.6
9 h. s.						

Situation générale.

Baisse générale du baromètre au centre et à l'ouest. Maximum barométrique sur Odessa. Ciel généralement couvert quelques pluies. — Temps probable: Brumeux, temps doux, quelque pluie.

Bourse de Paris du 7 janvier 1889

Cours de Clôture (Terme).			
3 % Français.	82 80	Crédit lyonnais	633 75
5 % Amortiss.	86 40	Gaz de Paris.	1412 50
4 1/2 % Franç.	104 60	Panama.	110 —
Consolidés ang.	98 40	Corinthe.	155 —
5 % Russe 1877	101 60	Suez.	2186 25
5 % Italien	95 10	Paris-Lyon-M.	1300 —
4 % Autriche or	98 70	Nord.	1620 —
4 % Hongrois.	84 80	Fonc. Autrich.	875 —
5 % Etat serb.	418 75	Lombards	231 25
4 % Ext. esp.	72 90	Autrichiens	540 —
4 % Turc.	15 25	Obligations	
Priorité ottom.	430 —	4 % Ch. andal.	317 50
Unifiée d'Egy.	423 25	6 % Cr. f. égy.	449 50
Banq. de Fran.	3800 —	3 % Ch. f. port.	353 75
Banq. d'Esp.	525 —	3 % N-Esp. 1 ^{re} .	874 50
Banq. de Paris	891 25	3 % Saragosse.	352 50
Crédit foncier.	830 —	3 % Transcan.	840 50

Bourse de Lausanne du 8 janvier 1889

Actions	Demande	Offre
Banque cant. vaudoise	692 50	695 —
Caisse hypothécaire.	588 —	—
Société « La Suisse ».	—	—
Gaz de Lausanne.	585 —	605 —
Comp. de navigat. anc.	—	1850 —
Société imm. lausan.	505 —	—
D'Ouchy	125 —	135 —
Oblig. Confédérat. 3 1/2 1887	—	—
Cant. Vaud 3 1/2	—	99 50
Fribourg 3 1/2	—	—
N.-E. S. 4 % 1886-87	—	—
Vil. Lausanne 4 %	101 —	—
Ouest-Suisse 1856-61.	509 —	—
Suis.-Occid. nouvelles.	506 50	507 50
Emprunt de la Broye.	502 —	—
Soc. fin. Fran.-Suis.lib.	511 —	—

On a payé: Actions Caisse hypothécaire cantonale nominatives 586; Obligations Ouest-Suisse 1856-61 5'9.50; Suisse-Occidentale 507; Broye 503; Lombards 302.50; Lausanne-Ouchy 99; Lots des Communes fribourgeoises 49.

Banque cantonale vaudoise: Escompte du papier commercial bancaire 4 1/2 %.

Bourse de Genève. (Service téléphonique.)

	7 Janv. Clôture	8 Janv. Clôture
3 1/2 % Fédéral	—	—
5 % Italien	95 50	95 50
Actions Suisse-Occident	171 87	172 50
» privil.	—	560 —
» Central - Suisse	—	—
» Nord-Est-Suisse	530 —	530 —
» privil.	—	—
» St-Gothard	—	—
» Union-Suisse anc.	—	—
» Jura-Berne	572 50	572 50
» Banque nouvelle	5375 —	5375 —
» Banque Fédérale	901 25	—
» Banque de Paris	—	892 50
» Crédit Lyonnais	632 50	633 75
» Suez	—	—
» Canal de Panama	—	110 —
» Canal de Corinthe	167 50	167 50
» Rio Tinto	650 —	637 50
Oblig Ouest-Suisse 1356-57	—	510 —
» Suisse Occident. 1878	507 —	507 —
» Central-Suisse 4 %	—	—
» Nord-Est-Suisse 4 %	517 50	517 —
» Société Franco Suisse	511 —	511 —
» Lombardes anciennes	302 —	301 75
» Méridionales d'Italie	820 —	820 50
» Créd fonc Canad.4 %	483 75	484 50

OLD ENGLAND

GRANDE MISE EN VENTE DE FIN DE SAISON

10% DE RABAIS SUR TOUTES LES MARCHANDISES

Immense choix de coupons de flanelle molton, calicot, etc.
Coupes et coupons, haute nouveauté, pour robes, au grand rabais. Rayures, quadrillés, serge, cachemire, beige, etc., etc.
Coupons de cheviot Tweeds, pour costumes de jeunes gens, jaquettes et manteaux de dames.
Coupe de velours noir rayé, haute nouveauté, pour corsages, 3 mètres pour 7.75.

Velours noir uni, très beau, 3 mètres pour 2.85.
Châles Tartans, Himalaya, poils de chameau, pour voyage, depuis 8.50.
Coupons de flanelle rouge, 3 mètres pour 2.80. Blanche, 3 mètres pour 2.20. Coupons de flanelle rayée, belle qualité, pour chemises d'hommes, 3^m 50 pour 4.70. Flanellette, 3 mètres pour 1.95.
Coupons molton, 3 mètres pour 4.95.

Tailleur anglais. — Costumes complets sur mesure pour Messieurs, en cheviot écossais, belle qualité, échantillons sur demande, le complet 75 fr.

Docteur OGUEY

Berchier.

Consultations de 8 1/2 à 9 h. du matin. 62

Théâtre de Lausanne

SAISON LYRIQUE 1888-89

Tournées artistiques de France

Ch. Masset, directeur.

Bureaux 7 1/2 h. Rideau à 8 heures

Mardi 8 janvier 1889.

PEPA

Comédie en 3 actes, de MM. H. Meilhac, de l'Académie-Française, et L. Ganderax.

On commencera par

L'AUTOGRAPHE

Comédie en un acte, de M. H. Meilhac.

Mardi 9 janvier 1889.

15^e représentation et 11^e de l'abonnement, donnée par la troupe du

Grand Théâtre de Genève

Direction F. Eyrin-Ducastel.

Première représentation.

LE

Barbier de Séville

Opéra comique en 4 actes.

Musique de Rossini.

Billets à l'avance chez MM. Tarin et Dubois.

SOCIÉTÉ VAUDOISE

des Sciences naturelles.

Séance le mercredi 9 janvier, à 4 heures, au Musée industriel. 75

Mlle Clotilde KLEBERG

célèbre pianiste de Paris

jouera à Lausanne, le vendredi 18 janvier prochain, à l'occasion du 4^e concert d'abonnement de la Société de l'Orchestre. 77

BUREAU AGRICOLE

Aug. DEMIERRE

Rue du Simplon 3, (cour Matty). VEVEY 6281

Ouvert le mardi et le samedi de 9 à 11 heures du matin. Régie de propriétés rurales. — Gérance d'immeubles. — Vignobles. — Surveillance des cultures. — Achat. — Ventes, etc. Domicile: Praz p/ Vevey.

FERMETURE

du magasin d'horlogerie

St-François 3, Lausanne

SAMEDI 12, POUR LE DÉTAIL

Pour le mobilier et pour les marchandises en bloc, on continuera à traiter jusqu'au mardi soir 15.

Pendules à grand rabais. Montres à tous prix. Solde de bijouterie or au poids. 79

La garantie fédérale

Société d'assurance à cotisations fixes, contre la mortalité des chevaux et de l'espèce bovine, demande des agents généraux, actifs et bien placés dans les districts de: Avenches, Payerne, Moudon, Cossonay, Echallens, Orbe et Yverdon. Bonnes rémunérations. Ecrire directement à la Direction de la Société, Industrie 2, Neuchâtel. H351-87

Nous avons l'avantage d'aviser notre clientèle et le public que nous avons affirmé, à partir du 1^{er} janvier 1889

LES ANNONCES ET RÉCLAMES

de la Gazette du Valais, du Confédéré du Valais, du Waliser Bote

et que nous avons créé, à partir de cette date, une

AGENCE A SION

Bureaux de l'imprimerie Schmied & Kleindienst, rue de Savièse.

HAASENSTEIN ET VOGLER

Agence de publicité

LAUSANNE, MONTREUX, GENÈVE, ETC.

FERMAGE de la Gazette de Lausanne, du Nouvelliste Vaudois, de l'Estafette, de la Semaine, de la Feuille d'Avis et du Journal des Etrangers de Montreux, du Journal de Genève, Berner Zeitung, Intelligenzblatt, Allgemeine Schweizer Zeitung, à Bâle, Zürcher Post, etc., etc. 6268

INSERTIONS DANS TOUTES LES AUTRES FEUILLES SUISSES ET ÉTRANGÈRES

L'UNION DE LONDRES. Fondée en 1714

Succursale pour la Suisse, rue Fédérale, Berne.

SECTION ASSURANCES SUR LA VIE

Plus de 52 millions de capitaux placés.

Acceptation gratuite des risques de guerre pour les milices suisses. Répartitions des bénéfices tous les cinq ans avec boni intérimaire. A la dernière répartition, en janvier 1888, les polices « Vie entière » ont été créditées de 9 pour cent du montant de la police pour la période quinquennale.

Représentant pour le canton de Vaud, M. Lewis Stein, professeur, 3, place St-François, Lausanne. H24V-5537

SEULE MAISON A GENÈVE

Phototypie, photo-zincographie, photo-lithographie-autotypie, photographie en tous genres.

F. THÉVOZ & Cie.

N° 3, rue du Mont-Blanc.

Téléphone N° 208.

H7146x-5140

ILLUSTRATIONS EN TOUS GENRES

pour livres, albums, catalogues, prix-courants, annonces, journaux, etc. — Travaux de commerce.

Reproductions. — Agrandissements. — Réductions.

Sous-vêtements de Pin.

DÉPOT

Caleçons.

Camisoles.

Ceintures.

Genouillères.

Bas & Chaussettes.

Onate.

Huile.

Esprit.

Savons et

Liqueur de Pin.

SCHMIDT - DAHMS & Cie

11, Corratierie, Genève.

CRÈPE DE SANTÉ — ARTICLES JÉGER 6263

Wiesbade.—Sel de la source bouillante

PRODUIT NATUREL PUR

efficace dans les affections de la digestion et de la nutrition, maladies intestinales et stomacales de toute nature, catarrhes aigus et chroniques de la trachée-artère et des poumons, contre la toux, l'enrouement et l'expectoration de glaires, etc. Prix par verre (environ 100 gr.) Fr. 2.50. H65500

En vente d. l. pharm. et com. d. eaux min.

Pastilles de la source bouillante de Wiesbade, par boîtes à Fr. 1.25

Dépôt général pour la Suisse: Hecht-Apotheke, St-Gall. 5159

SAVON AU SOUFRE ET GOUDRON

Remède souverain contre les maladies de la Peau, telles que: Feux, Boutons, Gerçures, Engelures, Pellicules, Eczéma, Dartres, etc. et toutes les impuretés du Teint.

THEER-SCHWEFEL-SEIFE.

CACAO-KLAUS (Suisse)

PUR ET EN POUDRE

Ce Cacao SOLUBLE instantanément est le meilleur et le moins coûteux des Déjeuners. Va DENT-KILO saut pour 100 Tasses de Chocolat.

Boîte de 125 grammes, 1 fr. Boîte de 250 gr., 2 fr. Boîte de 500 gr., 3 fr. 75

En vente, à Lausanne, chez M. Feyler, pharmacien, M. Rehm, pharmacien, M. Nicati, pharm., Palud, M. Grandjean, pharm., M. E. Burnand, pharm., M. Kuenzi, pharm., M. Hinderer, pharm., Square de Gorgette. Ste-Croix: MM. Mutrux & fils, nég.; Oron, Marmilod, nég.; Cossonay, Fontannaz, pharm.; Vallorbes, Ador, ph.; Granges-Marnand, Caramello, nég.; E. Desmeules, nég.; Lucens, M. Mutrux-Brid; Orbe, M. Clément, pharm.; Vevey, M. Aug. Caspari, pharm.; Avenches, pharmacie Caspari; Montreux, Schmidt, pharm.; Sentier, M. Golay, boulanger; Clarens, M. Buhrer, pharm. H520J-603

A. MAUCHAIN

GENÈVE (SUISSE) GRAND QUAI

Table à transformations multiples.

Table à transformations multiples.

Table à transformations multiples.

Sa grande utilité en fait un meuble indispensable dans chaque famille.

Envoi de prix-courant sur demande.

6121 FORTE REMISE POUR VENTE EN GROS H8325x

Etablissement pneumatique

(Bains d'air comprimé.)

et Clinique des Maladies respiratoires

Sous le Grand-Pont

LAUSANNE

Consultations les lundi, mercredi et vendredi, de 11 h. à midi.

PENSION

pour jeunes gens 44

Leçons de français, etc.

Monsieur PARIS

ancien pasteur

CHATEAU DE BEAULIEU

LAUSANNE

MODES

Une jeune fille venant de terminer un apprentissage de 12 mois à Zurich, désire se placer en qualité de volontaire dans une bonne maison de modes de la Suisse française, pour apprendre la langue. Pour plus amples renseignements, s'adresser à Mlle Wönderly, modes, Rennweg 37, Zurich.

PRÊTS D'ARGENT

sur signatures à longue échéance, 5 %. Rien à payer d'avance. Ecrire au D^r du Comptoir Financier (21^e année), 4, avenue Parmentier, Paris.

Pension-famille.

On cherche une famille qui recevrait en pension une jeune fille de 17 ans. On désire vie de famille, avec enfants de la maison, ou bien avec un petit nombre de pensionnaires. Adresser les offres, de suite, au docteur Krafft, Pré-du-Marché 4. 78

Dans une bonne famille de Stuttgart on recevrait encore 2

jeunes demoiselles

en pension. Prix modéré, bonnes référ. S'adr. M^{me} Niess, villa Ivy, Lausanne. 82

Mobilier de Magasin

A vendre coffre-fort, armoires vitrées et corps de tiroirs, table, canapé, layettes pour horlogers, etc. Place St-François 3. 66

Placement

Sur bonnes garanties 14,500 fr. et 13,500 fr. sont demandés en prêt par personnes honorables. Adresser offres au notaire Nicod, Granges-Marnand. 74

DEMANDE DE PLACE

Une fille désire se placer comme

bonne ou femme de chambre

dans la Suisse française pour apprendre la langue. Certificats et photographie à disposition. Offres sous chiffre Hc 50 Y, à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, à Berne. 61

Représentant de commerce

Demandé un représentant sérieux connaissant bien la clientèle et l'article pour Lausanne et la Suisse romande par une fabrique de Limbours très renommée. S'adresser sous les initiales à T. H. 806 à MM. Haasenstein & Vogler, Stuttgart. 6270

UN JEUNE HOMME

allemand, parlant un peu français, qui a fini son apprentissage, possédant bon certificat, cherche place de Jardinier, préférence dans la Suisse française.

Offres aux initiales Hc 70, à Haasenstein & Vogler, à Berne. 50

Représentant de commerce

Demandé un représentant sérieux connaissant bien la clientèle et l'article pour Lausanne et la Suisse romande par une fabrique de Limbours très renommée. S'adresser sous les initiales à T. H. 806 à MM. Haasenstein & Vogler, Stuttgart. 6270

Jeune allemand

professeur d'un lycée allemand, revenant d'Angleterre et parlant couramment l'anglais, cherche à se placer dans une bonne famille ou dans un pensionnat, où il aurait l'occasion de se perfectionner dans la langue française. Références de 1^{er} ordre. Prétentions modestes. S'adresser à Wilhelm Nieweg, Lieme b/Lengo, Allemagne. 6282

Une famille allemande cherche

une personne posée

comme bonne et appui de la maîtresse de la maison, obligée de parler exclusivement français. Adres. P. D., 723, Stuttgart, poste restante. Les conditions, attestations et photographie sont désirées. 83

ON DEMANDE

pour après Pâques ou de suite un jeune homme actif et intelligent pour un commerce en gros (d-nrées coloniales). Il pourrait recevoir sa pension dans la maison même. Adr. les offres sous les initiales O 3630 L, à Orell, Füssli & Co, Lausanne. 69

DAME ANGLAISE

désirant passer trois mois en Suisse romande, aimerait entrer dans une bonne famille au pair ou à prix diminué. Elle donnerait 3 heures par jour de leçons avancées en anglais, français, allemand, musique ou les éléments d'italien. 67

S'adresser à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, Lausanne, sous chiffres H144L.

Un jeune ménage

sans enfant, désire se placer dans une bonne famille, la femme comme 1^{re} femme de chambre, le mari comme valet ou concierge. S'adr. sous chiffres Cnc 183 V à MM. Haasenstein & Vogler, Lausanne. 73

On cherche une

femme de chambre

très entendue au service et bien recommandée, pour le 1^{er} février, à Bâle. 54

Adresser offres et certificats sous chiffres H43 Q à MM. Haasenstein & Vogler, à Bâle.

On demande

pour un petit ménage soigné, une fille de toute confiance, sachant faire la cuisine. Inutile de se présenter sans bons renseignements. S'adr. chez M. Reber, chapelier, rue St-François 12, qui indiquera.

Travelling Companion

English lady (young) wishing to go further South, would give her services as above to ladies or family intending to travel; has travelled much, good linguist. Adress C66M Haasenstein & Vogler, Montreux. 81

POUR CHASSEURS

A vendre un chien de chasse, Gordon Setter, pure race.

La Crausaz, sur

La Tour-de-Peilz.

A vendre ou à louer

aux environs de Lausanne, un café-restaurant avec magasin d'épicerie bien achalandé. S'adresser à MM. Morier-Genoud et Bezenecet, à Lausanne, ou à M. H^{ri} Séchaud, syndic, à Paudex. 71

AVIS DE VENTE

Le mardi 15 janvier 1889 dès les sept heures du soir, au café Bollinger, à Vevey, l'hôtel de Etienne Clavel-Rasso exposera vendable pour cause de partage aux enchères publiques, sous autorité de justice, vu la minorité d'une partie des intéressés, les immeubles en nature de maison d'habitation, cour et place, d'une superficie de 2 ares, 23 mètres, taxes fr. 48460 qu'ils possèdent dans un passage très fréquent de la ville de Vevey et d'un rapport locatif assuré d'environ 3450 fr.

Pour visiter les dits immeubles et prendre connaissance des conditions de vente, s'adresser au soussigné

Vevey, le 29 décembre 1888.

L. Crot, notaire.

M. Georges Strebing, capitaine à Stuttgart, et sa famille font part à leurs amis et connaissances de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver dans la personne de

M^{me} Annette Bachelard

née Perret,

leur grand'mère, décédée à Morges le 6 courant. 80

Cet avis tiendra lieu de faire-part.

LAUSANNE. — IMP. L. VINCENT.